



Madame, Monsieur, Chers parents,  
Bienvenue à l'École Primaire Louis Jouvet d'Achères !

Voici la traditionnelle **NOTE DE RENTREE** qui va nous permettre de bien organiser cette nouvelle année scolaire afin de mettre tous nos élèves en réussite tout en assurant leur sécurité !

### 1) des DOCUMENTS à compléter et à remettre au plus tard le Lundi 11 septembre 2023 :

**\*La fiche de renseignements** : Elle est à vérifier et à modifier si nécessaire au crayon à papier de manière lisible ; elle permet la mise à jour dans l'application informatique de l'éducation nationale « Base Elèves 1er degré » et elle est destinée au quotidien de l'école. Il faut donc bien nous signaler par écrit toutes les modifications éventuelles de ces renseignements.

**\*La fiche d'urgence** qui sera remise aux secours en cas d'hospitalisation de votre enfant sur le temps scolaire. Vous seriez immédiatement avertis par nos soins si cela arrivait !

**\*L'attestation d'Assurance** : Nous vous demandons de nous fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accidents (obligatoire pour les cours d'EPS). Vérifiez bien que votre assurance couvre bien les risques causés par votre enfant mais également les risques subis par celui-ci. Pour les porteurs de lunettes, complétez bien le formulaire fourni à la demande auprès de l'enseignant de votre enfant\*.

**\*le règlement du prêt de la bibliothèque et l'autorisation à utiliser des images, la voix et des créations de votre enfant sur nos outils pédagogiques numériques et papier (journal de l'école)** : Nous vous invitons à bien lire ces documents avant de les signer et n'hésitez pas à demander des précisions à l'enseignant de votre enfant si nécessaire.

**\*Votre participation à la Coopérative de l'école** : Pensez à bien compléter le reçu et le chèque à l'ordre de : **OCCE 78 Coop Scolaire EP Louis Jouvet** + En cas d'espèces, évitez les pièces et pensez à les glisser dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant dans son cahier de liaison. Grâce à vos participations de l'an passé, nous avons pu, notamment, proposer le projet « de l'œuf à l'œuf » et aménager notre poulailler.

### 2) Informations diverses :

**\*Contacts :**

**École** : 01.39.11.01.69 : Vous pouvez laisser votre message qui doit concerner uniquement les temps scolaires sur le répondeur qui est écouté à chaque récréation mais privilégiez la messagerie électronique au [0780770n@ac-versailles.fr](mailto:0780770n@ac-versailles.fr) . Pour les temps périscolaires (garderie du matin, cantine, étude, clas, coup de pouce), vous devez appeler le référent périscolaire au 06.98.72.35.89 et/ou lui écrire au [alsh-jouvet@mairie-acheres78.fr](mailto:alsh-jouvet@mairie-acheres78.fr)

**Centre Médico Scolaire** : 01 39 11 16 40 (à contacter pour PAI ou PAP)

**RASED** : 01 39 11 38 38 (psychologue scolaire)

### 3) Des règles à respecter pour vivre ensemble en toute sécurité, dans la bienveillance et dans le respect de votre obligation d'assiduité

**\*Un protocole sanitaire à respecter** et à retrouver sur le site Internet de l'école.

**\*Les horaires et accès à l'école :**

L'école est ouverte de 8h20 à 8h30 le matin et de 13h20 à 13h30 l'après-midi

Classe du matin : 8h30 -11h30

Classe de l'après-midi : 13h30-16h30

Les entrées et les sorties des élèves se font uniquement côté du parc (sauf pour les élèves de CM qui sortent côté rue des Champs, à 16h30) ! Pour des raisons de sécurité, l'accès de l'école n'est autorisé aux parents que sous certaines conditions : vous devez donc impérativement prendre rendez-vous avec les enseignants et la directrice avant de vous présenter à l'école via le cahier de liaison de votre enfant.

**\*Des horaires et un calendrier scolaire national à respecter :**

Les élèves doivent obligatoirement arriver avant 8h30 et avant 13h30 sinon ils sont en retard ! (Rappel : plus de 4 retards entraînent un signalement auprès de l'Inspection).

Les élèves doivent obligatoirement être récupérés à 11h30 et à 16h30 (Attention, plus de 4 retards des parents seront signalés à l'Inspection).

**Attention, Il n'est pas possible de récupérer son enfant sur les temps scolaires** sauf dans le cadre d'un protocole médical validé exclusivement par Madame La Directrice.

Au portail, Il faut vous éloigner du portail et vous espacer des autres parents afin que vos enfants puissent vous voir.

**\*Les absences : Elles doivent être obligatoirement excusées**, en fournissant un mot à l'enseignant (sur l'outil de liaison au retour de l'enfant), et en laissant un message sur l'adresse électronique de l'école [0780770n@ac-versailles.fr](mailto:0780770n@ac-versailles.fr). **Attention, plus de 4 absences non justifiées entraînent un signalement à l'Inspection.** Nous vous insistons sur l'obligation d'assiduité. Vous devez respecter le calendrier scolaire. L'école est obligatoire jusqu'au vendredi 5 Juillet 2024. Les départs anticipés en vacances non excusés seront systématiquement signalés.

\*En principe, tout enseignant absent est remplacé. Dans le cas contraire, les enfants présents seront répartis dans les autres classes (sauf si le protocole sanitaire en cours ne l'autorise pas ; dans ce cas, vous devrez garder votre enfant)

**\*La Santé :**

**PAI** : Pour les enfants ayant des soins médicaux particuliers, souffrants d'allergies ou autres, vous devez contacter le Centre Médico Scolaire (CMS) de Conflans pour établir un Protocole d'Accueil Individualisé qui permettra aux enseignants et personnels municipaux de donner les médicaments nécessaires.

**La journée nationale de lutte contre les poux aura lieu le 20 septembre 2023** : Chaque élève devra être traité avec un soin préventif, à la maison.

### 4) Rappels du REGLEMENT intérieur (distribution à venir après le 1<sup>er</sup> conseil d'école) :

**\*Il est interdit de téléphoner dans les espaces de l'école.**

\*Tous les jouets, les bijoux et objets de valeur sont interdits, notamment : téléphone mobile, MP3, DS..., les enseignants ne peuvent être tenus responsables de leur dégradation ou de leur perte. Toute somme d'argent doit être placée dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant à remettre à l'enseignant via le cahier de liaison.

\* Il est interdit aux enfants :

- De pénétrer dans les classes sans l'autorisation d'un adulte référent, de jouer dans les couloirs, escaliers et toilettes sans surveillance ;
- D'apporter des médicaments et des objets toxiques, dangereux, susceptibles de causer des blessures ou des dégâts matériels ; de pratiquer des jeux dangereux ;
- D'apporter des bonbons et friandises à consommer dans la cour (sauf les élèves restant à l'étude peuvent apporter un goûter qui devra bien rester dans leur cartable jusqu'à 16h30).

\* Il faut : signaler immédiatement tout incident ou accident au maître de service. Il faut venir en classe avec une tenue correcte.

**4) Le CLAS et le Coup de Pouce** : Les parents des élèves concernés par ces dispositifs mis en place par la commune seront rapidement contactés par les enseignants.

### **5) Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :**

La mise en place des APC se fera à partir du **Lundi 11 septembre 2023**. Ces activités auront lieu les soirs (16h30-17h15) ou les midis (11h30-12h15), selon les classes. Une autorisation annuelle sera demandée et une information sera fournie par période de prise en charge par l'enseignant de votre enfant.

**6) Le label E3D** : Votre enfant peut déposer vos piles usagées, vos cartouches d'imprimantes et vos bouchons dans le hall de l'école.

### **7) Les ELECTIONS des représentants de parents au Conseil d'Ecole :**

Elles auront lieu **le vendredi 6 octobre 2023**. Si vous souhaitez vous présenter, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la directrice ou des fédérations. Vous pourrez assister au Conseil d'école. Il y a 12 sièges à pourvoir...

### **8) La Photographie Scolaire :**

Le photographe viendra dans notre école **PROCHAINEMENT** (date à confirmer). Des photos familles (les enfants et les parents) seront possibles les deux matins de 8h jusqu'à 8h30. Les photos fratreries (juste les enfants) se feront également le matin mais sur le temps scolaire.

**9) Notre site d'école** : Retrouvez toutes nos informations sur notre site d'école : <http://www.ec-jouvet-acheres.ac-versailles.fr/> qui sera régulièrement mis à jour. Vous y trouverez également des billets de classe à lire, à écouter, à regarder...

## **10) La Direction**

Mme PRINCIVALLE est en charge de la direction. Vous pouvez lui écrire en utilisant le cahier de liaison de votre enfant. Vous pouvez lui laisser des messages sur le répondeur qu'elle écoute à chaque récréation. Vous pouvez lui écrire des mails au [0780770N@ac-versailles.fr](mailto:0780770N@ac-versailles.fr). Vous pourrez la rencontrer seulement sur rendez-vous.

## **11) Des dates à retenir !**

\*Le calendrier des vacances scolaires

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Le Jour de la Rentrée</b>      | Le Lundi 4 Septembre 2023, à 8h20 sauf pour :<br>*les élèves de CP, à <b>8h50</b><br>et *les élèves de MS, à <b>13h20</b> |
| <b>Vacances de la Toussaint</b>   | Du vendredi 20 Octobre 2023, à 16h30 au<br>Lundi 6 Novembre, à 8h20   |
| <b>Vacances de Noël</b>           | Du vendredi 22 décembre 2023, à 16h30 au<br>Lundi 8 Janvier 2024, à 8h20.   |
| <b>Vacances d'Hiver</b>           | Du vendredi 9 février 2024, à 16h30 au Lundi<br>26 février, à 8h20.   |
| <b>Vacances de Printemps</b>      | Du vendredi 5 avril 2024, à 16h30 au Lundi 22<br>avril, à 8h20  |
| <b>*Pont de l'Ascension</b>       | *Jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024  |
| <b>Le dernier jour de l'école</b> | Le vendredi 5 juillet 2024, à 16h30   |

\*Les temps forts de l'école (dates à confirmer) sur le thème (à confirmer) :

\*Une réunion de rencontre obligatoire avec l'enseignant de votre enfant aura lieu avant le 29 septembre 2023 (date dans le cahier de liaison de votre enfant) ;

\*La fête de la période 1 : le jeudi 19 Octobre 2023 ;

\*Ateliers Jardinage en octobre, en mars et en mai ;

\*La fête de la période 2 , le jeudi 21 Décembre 2023;

\*Remise LSU 1<sup>er</sup> semestre, fin janvier 2024 et 2<sup>ème</sup> semestre fin juin 2024 ;

\*La fête de la période 3 : le jeudi 8 février 2024 ;

\*La Semaine Olympique et Paralympique : du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2024.

\*La fête de la période 5 : le jeudi 27 juin 2024

\*Accueil des futurs PS, **le 22 juin 2024**

\*Accueil des futurs CP, **le 29 juin 2024**.

+ **des sorties** sur Achères (Pandora Sax, Bibliothèque, gymnases...), Paris, Cergy, Versailles....

+ **une fête d'anniversaire par mois** (pour les élèves de Maternelle) et **par période** (pour les élèves d'élémentaire). Votre enfant peut donc fêter son anniversaire à l'école seulement ce jour-là. Vous pourrez apporter des gâteaux (non fait maison) et des boissons, en accord avec l'enseignant.



**Toute l'équipe enseignante de LOUIS JOUVET vous souhaite une Belle ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 en espérant une collaboration efficace et respectueuse !**